



VBSA  
ASED  
ASIR



## Inscription à l'examen professionnel 2024 Spécialiste pour installations d'élimination des déchets

### Dates de l'examen : <sup>1)</sup>

Epreuve écrite : **2 décembre 2024 à Lausanne** (toute la journée)

Epreuve orale / pratique : **3 au 4 décembre 2024 à Lausanne** (l'un de ces jours)

**Prix de l'examen : CHF 2'000.--** (L'assurance et la restauration sont de la responsabilité des participants.)

Nom de famille / prénom :  
(selon la carte d'identité) .....

Adresse privée :  
.....  
.....

Téléphone privé : .....

Courriel personnel : .....

Date de naissance : .....

Ville d'origine / canton : .....

Nationalité : .....

Numéro AVS : .....

Profession actuelle : .....

Profession apprise : .....

Employeur avec adresse : .....

.....

.....

.....

Téléphone entreprise : .....

Adresse de facturation : .....

.....

.....

.....

Remarques : .....

.....



VBSA  
ASED  
ASIR



### **Admission à l'examen :**

Sont admises à l'examen professionnel, les personnes remplissant les conditions selon le chiffre 3.3.1 du règlement de l'examen professionnel « spécialiste pour installations d'élimination des déchets ».

Sont admis à l'examen :

- Les recycleurs qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de deux ans au moins dans une installation de traitement des déchets ;
- Les candidats titulaires d'un certificat de capacité reconnu au niveau fédéral, d'un diplôme d'une école de commerce reconnue par l'État ou d'une maturité gymnasiale ou de tout titre équivalent et qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de trois ans au moins dans une installation de traitement des déchets ;
- Les candidats qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins, dont trois ans dans une installation de traitement des déchets.

Les personnes réussissant l'examen sont autorisées à porter le titre de « spécialiste pour installations d'élimination des déchets avec brevet fédéral » reconnu par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

Lieu / date : .....

Signature : .....

### **A joindre à l'inscription :**

- Un résumé de la formation et de la pratique professionnelle antérieure ;
- Une copie des attestations et certificats de travail requis pour l'admission ;
- Une copie d'une carte d'identité officielle avec photo.

**L'inscription n'est pas valable sans les documents susmentionnés et si le formulaire n'est pas rempli entièrement !**

**Délai d'inscription : 30 avril 2024 (date du cachet de la poste)**

**Veillez envoyer l'inscription complète par courrier à l'adresse suivante :**

AFSIT - Association pour la formation de spécialistes  
pour installations de traitement des déchets  
c/o Umtec Technologie AG  
Eichtalstrasse 54  
8634 Hombrechtikon

### **Notes :**

- 1) L'examen se compose de deux épreuves écrites (120 min et 150 min), d'une épreuve orale (45 min) et d'une épreuve pratique (45 min). Vous serez informé des dates exactes de l'examen huit semaines auparavant.